n°87

Janvier 2014

SYLVINFO

Champagne-Ardenne

Sommaire

1 Éditorial

2 C.V.O.

3 Petite note d'optimiste ches les Ardennais

4 Avancement à fin 2013 du projet de Parc National des Forêts de Champagne et Bourgogne

5 Dossier : Vitry Habitat

9 Le puceron lanigère du peuplier est arrivé dans la Marne

10 Le débardage à cheval

12 Brèves

Photo B. Molinier

Éditorial

Notre CRPF a 50 ans.

Le CRPF de Champagne-Ardenne, et tous les CRPF de France, ont 50 ans, puisqu'ils ont été créés par la loi du 6 août 1963.

Que de chemin parcouru depuis cette date ! Et combien de progrès décisifs, notamment avec l'application des PSG aux forêt de plus de 25 ha d'un seul tenant (soit presque la moitié de la surface forestière privée régionale) et la promotion des documents de gestion durable comme CBPS et RTG.

Progrès aussi en matière de sylviculture et de gestion avec la réalisation des guides de stations qui couvrent la quasi-totalité de notre territoire.

Mais encore combien de progrès à réaliser pour le regroupement économique et foncier de la petite propriété, pour une mobilisation accrue du bois, pour la dynamisation de la gestion et la densification de la desserte et des équipements routiers, pour le renouvellement des peuplements, pour le rétablissement des équilibres sylvo-cynégétiques…

Alors que les CRPF sont nés à l'époque du pétrole, béton, verre et aluminium dominants et du bois dépassé par la technologie, nous sommes, 50 ans après, dans une situation toute contraire. Le bois est (re)devenu un matériau d'avant-garde et une source d'énergie performante !

Au-delà d'une actualité morose, nous avons de nombreuses raisons d'être confiants et optimistes pour l'avenir.

Avec cet anniversaire, c'est aux ingénieurs, techniciens et personnels administratifs que nous voulons adresser nos remerciements pour le travail accompli par eux, et naturellement, les conseillers de Centre actuels et les administrateurs, présidents et directeurs qui nous ont précédés.

Et à tous, nous souhaitons une heureuse nouvelle année 2014.

P. Bonhomme
Président du CRPF
de Champagne-Ardenne

C. Barbier
Directeur du CRPF
de Champagne-Ardenne

" Une forêt privée gérée et préservée par un réseau d'hommes compétents au service des générations futures "

Forêt Privée Française

CVO : Cotisation Volontaire Obligatoire.

Qu'est-ce que la CVO ?

La **C**otisation **V**olontaire **O**bligatoire est une participation financière due à chaque étape de la transformation du bois.
Par exemple, pour les professionnels grainiers, pépiniéristes et reboiseurs, la contribution s'élève à 0,07 % du chiffre d'affaires issu de l'activité relative au bois et à la forêt.
Pour les producteurs forestiers, la contribution varie de 0,25 % à 0,50 % selon la nature du produit vendu.

La CVO est-elle obligatoire ?

La CVO s'impose à tous les acteurs de la filière Forêt-Bois dont l'activité entre dans le champ de l'Accord publié au journal officiel du 6 juin 2011 et confirmé par une décision du Conseil constitutionnel en date du 17 février 2012.

À quoi sert la CVO ?

La CVO est perçue par France Bois Forêt.
France Bois Forêt est l'interprofession nationale dont la Fédération des Forestiers Privés de France est membre depuis sa création en 2004.
Grâce à elle, France Bois Forêt réalise ou participe au financement d'actions essentielles pour la filière Forêt-Bois française (Observatoire économique, Recherche et Développement, promotion technique, formation, communication…).

Comment s'acquitter de la CVO ?

Vous êtes propriétaire forestier. Si vous avez vendu du bois au cours de l'année (bois sur pied, bois abattu bord de route, bois rendu usine ou bois-énergie), vous êtes redevable de la CVO calculée sur le montant de la vente. Vous pouvez soit l'acquitter directement, soit demander à vos acheteurs de bois de la régler pour vous (elle sera, dans ce cas, déduite du montant de la vente).
Si vous n'avez pas vendu de bois au cours de l'année, vous êtes tenus de le certifier sur l'honneur à France Bois Forêt.
À défaut d'envoi du bordereau de déclaration dûment rempli et accompagné du règlement sous 30 jours, France Bois Forêt vous adressera une mise en demeure. En l'absence de réponse, une action en recouvrement judiciaire pourra être engagée.
Vous trouverez toutes les informations utiles pour assurer ces formalités sur le site www.franceboisforet.fr, rubrique CVO.

En cas de nécessité, vous pouvez appeler le 03.44.62.52.85 (coût d'un appel local) du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.

Plusieurs propriétaires nous ont fait part de leur mécontentement à la réception de la lettre de «relance» de France Bois Forêt, rédigée, il est vrai, en termes peu amènes...
Justifiée ou non (a fortiori), il importe d'y faire réponse en précisant l'option choisie quant à la prise en charge de la CVO.

Photo Y. Dehoche

LA FORÊT PRIVÉE ARDENNAISE

Petite note d'optimisme chez les Ardennais

Les matins où il fait « cru » sont revenus dans nos collines ardennaises et au soleil généreux de ces derniers matins, les arbres frémissaient de mille lumières au soleil levant… c'est le moment de regarder ce qui s'est passé cette année pour nos forêts.

Tout d'abord des ventes de qualité, bien organisées comme d'habitude et des volumes de vente en forte hausse accompagnant une remontée des prix vers les niveaux de 2008 aussi bien pour les résineux que pour les principaux feuillus ; et en plus une petite tendance au raffermissement des prix du hêtre ! C'est une satisfaction après ces deux dernières années difficiles pour nos propriétaires.

Je les remercie les premiers, bien sûr, d'avoir su accompagner l'augmentation des volumes demandés par le marché. Cela conforte ce que nous disons depuis de nombreuses années : quand le marché se fixe à des prix raisonnables, les propriétaires mettent en vente les volumes nécessaires. Et cela continuera : nous nous en occupons.

Je remercie aussi tous les techniciens forestiers de nos OGEC qui ont su, malgré une pluviométrie plus qu'ardennaise, sortir de nos forêts les bois nécessaires à nos clients, en limitant les retards autant que possible.
Autre point très fort de cette année et qu'il faut saluer : la mise en place par notre Fédération de SYLVASSUR une assurance contre les risques climatiques (incendie et tempête). C'est, et de très loin, l'assurance la moins chère du marché, qui est maintenant accessible à tous les propriétaires de France adhérents de nos syndicats.

Encore une très heureuse initiative, soutenue par le CRPF, la forêt publique, la forêt privée et les chasseurs avec la mise en place avec SYLVAFAUNE d'une approche scientifique de la pression des grands cervidés dans les grands massifs du département. Mettre en place un outil de mesure accepté par tous les intervenants, c'est pouvoir espérer que le contrôle tant attendu des équilibres sylvo-cynégétiques pourra devenir effectif.

Mais hélas, il y a toujours une mauvaise nouvelle pour la fin, puisqu'il faut déplorer ce vilain Chalara fraxinea qui continue à détruire une bonne partie de nos frênaies.
Et il y a également une préoccupation qui va occuper de plus en plus les propriétaires que nous sommes : nos industries locales clientes de la région Champagne-Ardenne font état de difficultés pour s'approvisionner à des prix acceptables pour elles. Nous avons eu une réunion avec elles à laquelle le Président Patrice Bonhomme s'est rendu. Nous avons écouté attentivement l'exposé de leurs problèmes, tout en indiquant que c'est le marché qui fixe les prix et pas les propriétaires. En revanche, nous sommes prêts avec FORINVEST à les aider dans leurs plans d'investissements auxquels nous pouvons participer et c'est probablement avec l'investissement qu'ils trouveront peut-être un début de solution. Nous avons aussi suggéré que s'étende la négociation de contrats de livraison de bois qui sécurisent certains de nos clients qui y sont maintenant habitués.

Photo J.C. Hanique

Vente de bois (Ardennes).

H. Balsan
Président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs des Ardennes

Organisations professionnelles forestières de Haute-Marne

Avancement à fin 2013 du projet de Parc National des Forêts de Champagne et Bourgogne

Les travaux préparatoires du nouveau dossier de prise en considération se sont poursuivis conformément à la nouvelle feuille de route depuis le mois d'avril 2013, à savoir :

- ***Définition de la zone d'étude du Cœur de Parc,***
- ***Localisation de la réserve intégrale,***
- ***État des lieux puis diagnostic des différents éléments du Parc.***

Pour chacun de ces thèmes des groupes de travail ont été mis en place.

La définition de la zone d'étude du Cœur de Parc, actuellement en cours, a comporté l'établissement d'une carte de la valeur patrimoniale du territoire, prenant en considération la Forêt, la Valeur écologique des milieux non forestiers, le Patrimoine naturel, l'Eau et le Patrimoine architectural et culturel.

C'est la richesse de l'ensemble de ces éléments qui fait l'intérêt de cette zone pour un tel projet de Parc national.
Le travail se poursuivra au 1er trimestre 2014 pour arrêter cette zone, dont la surface devrait être cohérente avec la surface recherchée pour le Cœur, sachant qu'un régime transitoire réglementaire d'autorisation spéciale sera mis en place dans la zone d'étude retenue, concernant essentiellement les travaux. Cette zone d'étude comportera outre des forêts domaniales, des forêts communales et privées.
La localisation de la réserve intégrale de 3 000 ha a fait l'objet d'une réflexion du Comité scientifique et d'analyse comparative entre différentes forêts domaniales, qui conduit à retenir une zone de 3 025 ha en forêt domaniale d'Arc-Chateauvillain. La zone proposée apparaît être la plus appropriée pour une grande Réserve Intégrale dont l'objectif est la restauration de la naturalité des écosystèmes forestiers.

L'état des lieux et le diagnostic ont été traités par grands thèmes, d'abord dans 9 Commissions thématiques (forêt et filière bois, culture et éducation à l'environnement, patrimoine naturel et paysage, eau et milieux aquatiques, patrimoine bâti et archéologie, agriculture, tourisme, chasse) puis partagés et finalisés lors d'un séminaire regroupant 150 participants le 18 décembre dernier.

Concernant la forêt :

- représentant 53 % du territoire du GIP, c'est une forêt ancienne façonnée depuis plusieurs siècles par une gestion bien organisée majoritairement publique à 65 %,
- elle est feuillue hêtre-chêne principalement futaie régulière en conversion de TSF, mais aussi en peuplement irrégulier, avec la présence de nombreuses autres essences et peu de résineux, plutôt en forêt privée,
- elle produit des bois de qualité, certifiée PEFC à 57 %, mais est ressentie comme insuffisamment exploitée,
- le désengagement de l'investissement forestier lié pour partie au niveau important de dégâts forestiers, dû à la forte présence de grand gibier et dont les revenus de location de chasse ne compensent pas nécessairement les surcoûts entraînés pour les investissements forestiers,
- la régulation du grand gibier est un enjeu important tant dans la Réserve Intégrale que dans le Cœur du Parc,
- l'opportunité d'une meilleure mise en valeur du patrimoine forestier semble possible par de nouvelles actions dans le cadre du Parc National, mais la crainte subsiste que les réglementations du Parc impactent négativement la gestion et l'exploitation forestière.

Concernant la filière bois :

- elle représente une part importante des activités économiques de la zone du Parc et aux limites, avec des acteurs nationaux et internationaux,
- elle souffre du manque de nouveaux marchés, de la mondialisation et de la difficulté d'adaptation de certaines de ses entreprises,
- son approvisionnement en bois apparaît incertain en raison de contraintes réglementaires du Parc,
- mais est aussi ressentie l'opportunité de créer une filière pérenne et plus complète dans le Parc et dans les zones limitrophes.

L'ensemble des travaux menés confirment que la zone du Parc présente toutes les composantes permettant de soutenir sa création à savoir : forêts feuillues et milieux naturels remarquables, paysage harmonieux, château d'eau, patrimoine bâti important et architecture identitaire du territoire.

Ce projet est une opportunité importante pour un département comme la Haute-Marne, il convient d'être attentif à ce que la forêt y trouve des avantages et pas seulement des inconvénients.

D. Barthélemy
Président de SFP 52
Administrateur GIP Parc national

Pour nous permettre de suivre au mieux ce projet, il serait utile de mieux identifier les propriétaires privés de la zone du Parc pour pouvoir les informer de l'avancement et pouvoir les consulter.
Merci de vous signaler auprès du Syndicat des Forestiers Privés de Haute-Marne.
☎ 03 25 35 03 86
@ sfp52@neuf.fr

VITRY HABITAT acteur de la construction bois depuis plus de 30 ans

Le secteur de la construction est celui dans lequel l'usage du bois peut faire le plus de progrès dans notre pays.

En effet et à la différence des pays scandinaves et nord-américains, la construction bois n'est pas une pratique traditionnelle en France, mais elle tend à se développer (voir encadré page 6).

L'usage du bois dans la construction est lui bien ancré dans notre région, là où la pierre est rare et le bois abondant ! Nous en avons de très bons exemples tant en milieu rural (Der) qu'en milieu urbain (Troyes) et cette construction traditionnelle dite « à pans de bois », aujourd'hui remise en valeur et réhabilitée, contribue grandement à leur attractivité touristique.
Il sera plus question dans le présent dossier du développement de la construction bois contemporaine, en prenant Vitry-le-François (Marne) comme modèle.

Vitry-le-François Ilot BC - Petits collectifs R+3 (2002).

Vitry-le-François a été longtemps un pôle très actif de l'industrie du bois dans notre région, axé principalement sur la transformation du peuplier et du chêne.

La ville est connue également pour sa chaufferie-bois qui, avec ses 16 mégawatts, reste l'une des plus puissantes d'Europe. Mais qui sait que Vitry-le-François est une ville pionnière en matière de construction bois ?

Production et distribution de chaleur-bois comme construction bois sont l'œuvre de Vitry Habitat, organisme dirigé par Monsieur Olivier Frery, que Sylvinfo a interviewé.

Sylvinfo : M. Frery, voudriez-vous nous dire ce qu'est Vitry-Habitat ?

OF : Vitry-Habitat est une société anonyme d'HLM (1). Elle a été créée en 1955 par des industriels de la place pour assurer le logement de leurs personnels alors que la ville avait été en grande partie détruite par la guerre.

Sylvinfo : Pourquoi avoir fait, à l'époque, le choix du bois pour cette reconstruction ?

Vitry-le-François - Les jardins du Désert - Pavillons HQE (2012).

Marolles (51) - Les Érables - Pavillons HPE (4) (2006).

OF : Le bois a commencé à être utilisé au début des années 80. Le parc de logements en bois, principalement sous forme de maisons individuelles, est de 700 sur un total de plus de 4 000 logements construits par Vitry Habitat. Bien que minoritaire, la construction bois a été un choix réfléchi et volontaire.
Il s'agissait d'abord d'élargir l'offre constructive avec un nouveau matériau, mais aussi de susciter une certaine concurrence à la construction traditionnelle en béton quand celle-ci était hégémonique !

Comme pour la chaufferie collective fonctionnant au bois, que Vitry-Habitat exploite depuis 1985, la volonté d'utiliser le bois dans la construction correspond également à un souci d'innovation, avec un nouveau matériau, des nouvelles techniques de fabrication et de mise en œuvre, comme par exemple, la recherche d'une certaine forme d'industrialisation. Le bois permettait aussi de développer de nouveaux concepts tels celui de «filière sèche», puisqu'il n'y a pas d'usage de plâtres et que les logements peuvent être livrés et occu-

Dommartin le Franc (52) - Pavillons jumelés BBC (2013).

La construction bois progresse en France

La part du bois représente aujourd'hui 12 % des maisons individuelles construites en secteur diffus, 10,7 % des maisons individuelles en secteur groupé, 4,9 % des logements collectifs et près de 20 % des extensions et surélévations.

Concrètement, les deux grandes régions Est et Ouest de la France représentent à elles-seules la moitié de cette activité mais c'est dans l'Est que les entreprises de construction réalisent une part majoritaire (62 %) de leur chiffre d'affaires avec le bois.
L'activité liée à la construction bois concerne d'abord la construction de maisons individuelles, puis les charpentes et menuiseries.

Du côté des systèmes constructifs, c'est la maison à ossature bois qui prédomine (73 %), suivi par le poteau-poutre et les systèmes mixtes. Les bois massifs empilés (fustes), les panneaux massifs contre-collés ou contre-cloués et le colombage restent encore marginaux. Quel que soit le système constructif utilisé, les professionnels ont de plus en plus recours à des bois certifiés et de proximité.

92 % des bois utilisés sont certifiés PEFC (91 %) ou FSC (9 %). Concernant l'origine des bois, 39 % seulement proviennent de scieries nationales, mais plus de 60 % des entreprises souhaitent utiliser davantage de bois français dans les années à venir.

Résultats tirés de la 2ème enquête de l'observatoire national de la construction bois – 2012 – (France Bois Forêt – Codifab)

pés dès leur achèvement, ou celui de « filière propre », les VRD (2) étant faits préalablement à la construction des logements et le système constructif n'engendrant que très peu de déchets et de nuisances. En effet, grâce à sa légèreté, le bois ne justifie pas l'emploi d'engins lourds pour sa mise en œuvre.

Toutes les réalisations de Vitry-Habitat suivent le protocole HQE (3) depuis 2008, mais l'usage du bois dans la construction était déjà une réponse à la préoccupation environnementale de l'entreprise avec ces notions de chantiers propres, d'économie d'eau, de réduction des déchets, de performance énergétique !

Frignicourt (51) - Le Champ le Gué - Pavillon HPE (2010).

Sylvinfo : Qu'en pensent vos locataires ?

OF : La satisfaction de nos nouveaux locataires est régulièrement évaluée. Il en ressort un consensus général autour de la notion de confort thermique et de coût de chauffage maîtrisé. C'est bien là, je crois, le grand avantage de la construction bois. L'isolation des logements est maintenant quasi-parfaite, ce qui permet de chauffer a minima et d'accéder assez facilement au label BBC (5).

Sylvinfo : Quelles sont d'après vous les évolutions les plus tangibles des techniques et des procédés constructifs-bois que Vitry Habitat met en œuvre depuis l'origine ?

OF : Ce sont, à coup sûr, l'isolation des logements, nous venons d'en parler, et l'insertion des bâtiments dans les sites, donc le traitement des façades. Nous sommes assez rapidement passés du bois apparent, brut ou raboté, lasuré, dont l'entretien était difficile, à des produits plus industriels, soit des bois pré-peints, c'est-à-dire peints avant d'être posés, soit des bois revêtus d'enduits synthétiques colorés dans la masse, soit des bois reconstitués à base de fibres naturelles liées par une résine synthétique et recouverts de peintures hautement résistantes.
Le but recherché étant la stabilité de la façade avec la réduction des entretiens et la permanence de l'aspect neuf.

Ces nouveaux produits permettent également d'avoir des garanties-fournisseurs.

Wassy (52) - Les Roquelles - Pavillons HQE (2011).

Sylvinfo : Quelles sont vos exigences en matière de bois ?

OF : Nos appels d'offres spécifient que les bois doivent provenir de forêts gérées durablement, donc doivent être certifiés PEFC ou FSC. Ce sont les sociétés attributaires de nos marchés, pour les plus récentes «le Bâtiment Associé» de Reims ou la «SOCOPA» vosgienne, qui font leur affaire de la recherche du bois, soit d'origine française, soit importé.

Sylvinfo : Y a-t-il une évolution sur les types de logements, par exemple en faveur du collectif plutôt que de l'individuel ?

OF : La demande locale porte essentiellement sur le logement indivi-

Consommation énergétique des logements (en kWh/m²/an d'énergie primaire)

< 50 : basse consommation énergétique (classe A).
de 50 à 100 : haute performance énergétique (classes B et C).
La moyenne du parc immobilier français se situe autour de 240 kWh/m²/an (classe E).
Une maison passive est une maison suffisamment bien isolée pour que ses besoins énergétiques soient apportés par le soleil ou les appareils électriques intérieurs, ou les habitants eux-mêmes ! Ces besoins sont inférieurs à 15 kWh/m²/an.

Saint-Amand-sur-Fion (51) - .Réhabilitation d'une ferme traditionnelle en magasin (1993)

duel en système MOB (6). Mais Vitry Habitat a aussi construit des petits immeubles collectifs, de type R+3 (7), en système poteau-poutre.

La situation de l'emploi sur le bassin vitryat est tel que l'avenir concernera sans doute moins la construction neuve que la réhabilitation de bâtiments anciens. Le bois apporte en ce domaine un «plus» évident dans l'isolation par l'extérieur des façades et Vitry Habitat a déjà acquis une bonne expérience en ce domaine.

Sylvinfo : Pour en terminer, pouvez-vous nous dire si le bois permet une construction plus économique que celle faite de béton ?

OF : Non, il faut être clair, il y a à peu près équivalence de prix entre la construction bois et la construction traditionnelle, autour de 1 100 - 1 200 €/m² de surface utile.

Pour le bois, les coûts ont évolué de 1 000 €/m² en 2003 à 1 300 €/m² en 2013 sur le dernier programme BBC de Wassy. C'est surtout l'évolution des normes de construction qui est responsable de cette augmentation des coûts et pas le bois matière première.

Mais le principal avantage du bois dans la construction reste, pour nous, la satisfaction de nos locataires !

Propos recueillis par C. Barbier.

Vitry-le-François - Quartier Les Ormeaux - Isolation extérieure d'immeubles par panneaux de bois - Label BBC rénovation (2013)

(1) HLM : habitation à loyer modéré.
(2) VRD : voirie et réseaux divers.
(3) HQE : haute qualité environnementale.
(4)HPE : haute performance énergétique
(5) BBC : bâtiment basse consommation.
(6) MOB : maison à ossature bois.
(7) R+3 : rez de chaussée + 3 étages.

Source photos du dossier : Vitry-Habitat

Vitry Habitat
11 bis, rue de la Pépinière - B.P. 60032
51301 VITRY LE FRANÇOIS CEDEX
Téléphone : 03 26 74 16 98 - Télécopie : 03 26 74 34 57
www.vitry-habitat.com

Le puceron lanigère du peuplier est arrivé dans la Marne

Le puceron lanigère (Phloeomyzus passerinii) est un insecte piqueur-suceur de l'ordre des Hémiptères. Il vit en colonies sur les troncs et peut causer des dommages importants dans les peupleraies.

Cet insecte minuscule originaire d'Europe Centrale s'est principalement développé autour du bassin méditerranéen. Identifié depuis les années 30 en Italie et en Espagne, il y commet des dégâts importants depuis les années 80. En France, sa présence est signalée depuis 1939. Les premiers dégâts y ont été repérés dans le Sud-Ouest en 1996. Depuis il pullule quasiment tous les deux ans. Repéré sur la Vallée de Loire en 1998, des dégâts particulièrement importants ont été notés à la suite de l'attaque de 2007. Depuis 2002 d'importants dommages sont constatés dans le sud de la Bourgogne (Vallée de la Saône et Bresse) où il n'existe plus de peuplements sensibles indemnes d'attaques. Une extension notable des populations a été constatée en 2006 et 2007 en région Centre, Yonne, Rhône-Alpes et Champagne-Ardenne (Département de l'Aube). Dernièrement, le puceron a été découvert pour la première fois dans la Marne à Pargny-sur-Saulx.

En se nourrissant de sève à travers l'écorce, grâce à un long stylet, l'insecte injecte des toxines dans le tronc du peuplier. Par la suite, l'installation d'un champignon fait apparaître un manchon noir sur l'écorce (fumagine). L'impact de ces piqûres peut être important, allant jusqu'à la mort de l'arbre.

Des filaments blanchâtres recouvrent l'abdomen des pucerons et leur donnent un aspect laineux, facilitant leur repérage. Ces pellicules blanches peuvent se déposer sur la végétation herbacée et le sous-bois de la peupleraie, signant également la présence du ravageur.

Photo B. Bouchet

Feutrage blanchâtre signalant la présence du puceron.

Au printemps, les premières colonies de pucerons sont difficilement observables car situées en général dans le tiers supérieur de l'arbre. Par la suite, il est plus aisé d'observer le feutrage blanchâtre le long du tronc, notamment dans les crevasses de l'écorce. La présence des insectes est généralement plus importante à l'intérieur des peuplements que sur les lisières.

Les différents dégâts causés aux peupliers sont observables l'année suivant une attaque :

- La « Peau de lézard » correspond à une perte d'élasticité de l'écorce sur les zones occupées par les colonies. L'écorce se craquelle au cours de la saison suivant l'attaque ;
- des nécroses corticales accompagnées d'écoulements noirâtres et entourées par un bourrelet de cicatrisation qui fragilise les arbres vis-à-vis du vent ;
- des mortalités de branches basses et d'arbres signalées par une absence de débourrement au printemps suivant l'attaque.

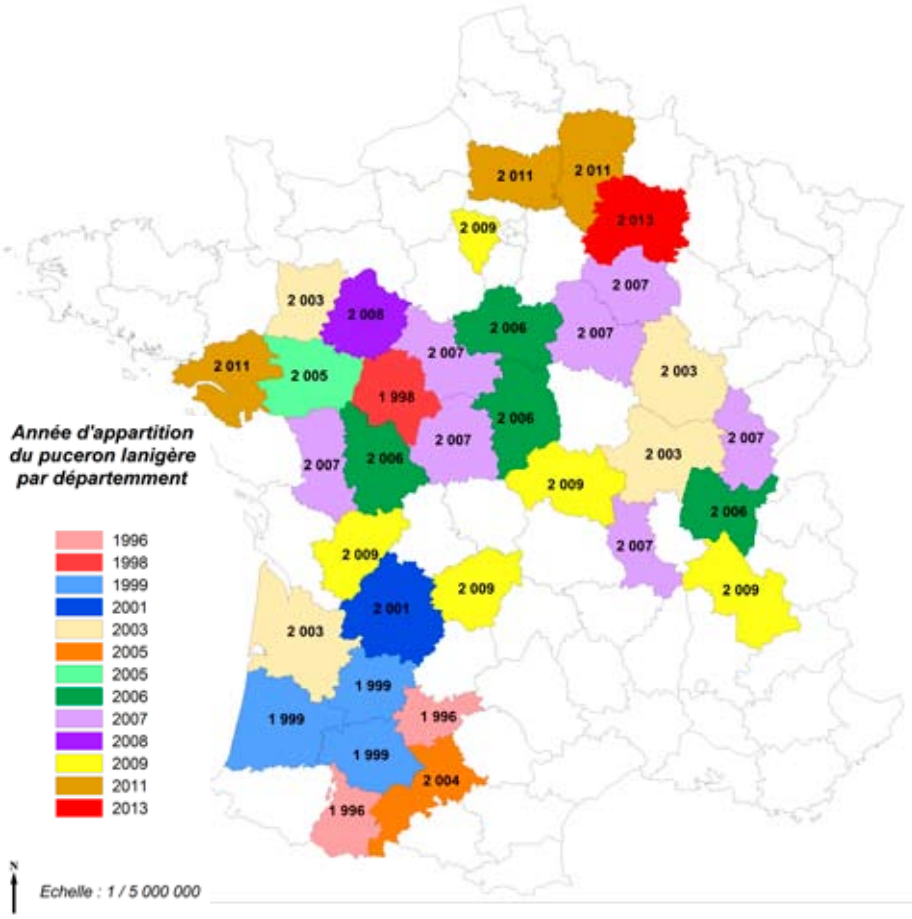

Photo B. Bouchet

Manchon noir (fumagine).

De façon générale, le puceron lanigère attaque les peupleraies vigoureuses ayant des niveaux de croissance satisfaisants. Elle intervient lorsque les arbres dépassent 80 cm de circonférence, ce qui correspond à la fermeture des peuplements. En cas de symptômes massifs de nécroses ou de mortalité, la récolte des produits doit être anticipée et réalisée dans les plus bref délais.

Les peupliers euraméricains semblent être les plus sensibles, en particuliers le I. 214 et le Triplo, mais des dommages ont pu être observés sur I45/51 et Dorskamp.

Les traitements curatifs chimiques ne constituent pas pour le moment une réponse satisfaisante. Outre des difficultés de mise en oeuvre et le respect de la législation en vigueur, leur efficacité est relative. De plus, ils sont peu sélectifs de la faune locale.

En attendant de connaître l'évolution de ce ravageur dans notre région, la question de planter les cultivars I 214 et Triplo se pose.

Nous rappelons également de ne pas planter de grandes surfaces avec un seul cultivar, mais d'introduire un cultivar différent par tranche de 2 ha afin de maintenir une certaine biodiversité et lutter préventivement contre toute pathologie éventuelle.

Si vous observez une attaque du puceron lanigère, n'hésitez pas à contacter le CRPF de Champagne-Ardenne, un correspondant-observateur du Département de la Santé des Forêts pourra se rendre sur la parcelle concernée.

Contact :
CRPF Champagne-Ardenne
MRFB - Complexe Agricole du Mt Bernard
Route de Suippes
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
☎ 03.26.65.18.25
champagneardenne@crpf.fr

B. Bouchet - J.B. Wokan

Le débardage à cheval, une alternative qui a de l'avenir

Le 10 octobre dernier, PEFC Champagne-Ardenne a organisé une visite de sensibilisation au tassement des sols et aux techniques alternatives de débardage, dans le cadre de son programme d'accompagnement. Cette journée organisée avec l'aide du CRPF, de la coopérative forestière Forêts & Bois de l'Est et de l'association Trait Meuse a réuni une cinquantaine de participants.

Une journée pour informer les producteurs de bois

Sur une parcelle de forêt privée de Montier-en-Der (52) se tenait un chantier d'exploitation manuelle et de débardage à cheval. Cette technique consiste à remplacer les machines traditionnelles de débardage (porteurs et débusqueurs) par des chevaux de trait pour déplacer le bois coupé. Elle s'impose comme un mode alternatif de travaux forestiers. Cohérente avec le cahier des charges du propriétaire forestier PEFC, elle permet de remplir les 3 rôles de la forêt : écologique (maintien de la diversité, préservation des sols), social (emploi local non délocalisable, diversification d'activités,

Photo J. Lander (PEFC France)

Groupe des participants à la journée du 10-10-2013.

Le mot du débardeur à cheval

M. François Biocalti, bûcheron débardeur et membre de Trait Meuse, association qui promeut le travail du cheval de trait travaillait pour la 1ère fois en forêt privée haut-marnaise : « Le débardage à cheval est en croissance en France. Ce mode de travail ne peut être que cohérent avec les exigences de la certification PEFC qui œuvre pour la préservation de la qualité des sols forestiers et la gestion durable des forêts ».

Le mot du propriétaire

La synthèse de M. Alban Goguel d'Allondans, fils de la propriétaire de la parcelle exploitée, est la suivante : « J'ai eu une réaction très positive en découvrant le travail des 3 ETF. Certes, je paie plus cher à faire appel à du débardage à cheval, mais j'y gagne dans l'avenir, j'ai un travail propre qui n'abime ni les sols ni les chênes. C'est du bon sens. J'en suis convaincu, cette pratique a de l'avenir ».

Photo J. Lander (PEFC France)

Débardage à cheval de trait.

conservation du patrimoine équin) et économique (rentrée d'argent pour les producteurs forestiers).
Lors de cette journée pédagogique, les partenaires du projet ont présenté les atouts des méthodes de débardage alternatives : informations sur la gestion durable des forêts (H. Feuilly), intérêts pour le gestionnaire et le propriétaire (D. François), impacts du tassement des sols sur le fonctionnement des écosystèmes forestiers (L. Lagneau). Puis, les participants ont assisté à l'abattage et au débardage de gros bois.

Pourquoi du débardage à cheval ?

Sur ce chantier, il s'agissait d'effectuer une coupe de jardinage dans un mélange futaie-taillis riche (~ 120 m³/ha de bois d'œuvre) à chêne dominant en cours de conversion en futaie irrégulière. Outre l'hétérogénéité des produits à traiter, la principale difficulté de cette coupe résultait dans la nature des terrains. En effet, les sols limono-argileux de Champagne humide, s'ils sont réputés pour leurs potentialités sylvicoles, sont sujets à des phénomènes d'engorgement temporaire et sont très sensibles au tassement. Or, le cheval, couplé au travail de l'homme, permet de travailler en forêt, tout en préservant la qualité productive de tels terrains. En effet, lorsqu'un engin à moteur pénètre dans une forêt, il tasse le sol qui devient étanche, voire stérile, alors que le cheval occasionne peu, voire aucun dégât lors de son passage : pas d'arrachement de la régénération naturelle, pas de formation d'ornière, pas de tassement des sols, pas de pollution.
Afin de ne pas porter préjudice au sol et au peuplement en place, la coopérative en charge du chantier de 250 m³ de chêne a fait appel, en concertation avec le propriétaire, aux services de 3 entrepreneurs de travaux forestiers avec cheval : F. Biocalti, P. Tukenwald et D. Subtil, tous 3 membres du groupement de professionnels « Débardage Cheval Environnement ». Pendant la dizaine de jours qu'a duré le chantier, les bois ont été abattus, façonnés et débusqués dans les cloisonnements d'exploitation ouverts préalablement à cet effet. Ces bois seront ensuite évacués du massif au moyen de techniques traditionnelles et vendus à des scieurs locaux par le biais de contrats d'approvisionnement.

Bilan de l'opération et perspectives

D'un point de vue :

- environnemental, les sols et les arbres en place ont été préservés (absence d'ornières ou d'arbres frottés),
- technique, tous les bois marqués ont pu être abattus et débusqués, y compris des bois de plus de 2,5 m³ de volume unitaire (grâce à l'utilisation du trinqueballe et de plusieurs chevaux) ; les travaux ont été réalisés avec soin et les délais respectés (selon les contraintes de terrain les rendements peuvent varier de 10 à 40 m³/homme/j.),
- économique, le surcoût d'exploitation généré est limité à 15 €/m³ (soit moins de 10 % de la valeur de ces bois à la vente) et permettra surtout d'effectuer à terme des économies substantielles lors du renouvellement des peuplements.

Le bilan de cette expérimentation s'avère positif à tout point de vue. Le débardage à cheval pour l'exploitation de bois de qualité sur des sols sensibles est techniquement, économiquement et environnementalement intéressant et devrait être amené à se développer dans les années à venir.

H. Feuilly - PEFC
D. François - F&BE

Brèves

Besoins financiers de la filière forêt-bois

Ce serait 100 à 150 millions d'euros dont aurait besoin l'amont de la filière forêt-bois pour assurer la mobilisation de la ressource et le renouvellement des peuplements.
Rappelons que le FFN (Fonds Forestier National) qui a été l'instrument financier majeur de la filière jusqu'en 2000, s'élevait à 800 millions de francs (soit 125 millions d'euros) en 1990 et avait déjà diminué de moitié en 1999.

Tiques et maladie de Lyme

La dangerosité des tiques en France doit être à nouveau soulignée. La maladie de Lyme (ou borréliose) qu'elles transmettent, concerne plusieurs dizaines de milliers de personnes par an dans notre pays et elle progresse sans cesse. Dans les causes de ce développement, l'augmentation des populations de gibier, et surtout des grands ongulés, est bien identifiée, un animal pouvant porter 1 000 tiques sur lui.
La maladie de Lyme a des effets variés allant du plus bénin au plus grave. On s'en prémunit par des vêtements adaptés ne facilitant pas «l'accrochage» de la tique. En cas de morsure contaminante reconnue à temps, la prescription d'antibiotiques se révèle généralement efficace (source «Connaissance de la chasse» – décembre 2013).

Structure de la forêt privée française

Le service régional de l'information statistique et économique de la DRAAF achève le dépouillement de l'enquête sur la structure de la forêt privée engagée en 2012. Cette enquête menée au niveau national permettra, grâce à la méthode employée et au nombre de propriétaires enquêtés (476 en Champagne-Ardenne, possédant plus d'1 ha), d'analyser les résultats au niveau régional. Les résultats paraîtront dans le prochain Sylvinfo.

Haute-Marne : le retour du loup

Un loup est réapparu cet été en Haute-Marne et y a déjà causé des dégâts dans un troupeau de moutons à Nully. Le loup qui avait disparu de France au début du XXème siècle recolonise peu à peu notre pays à partir du nord de l'Italie. On compterait actuellement entre 200 et 300 individus. L'objectif principal du «plan loup» national est, aujourd'hui, de protéger l'espèce tout en limitant son impact sur l'élevage.

Relance de la production de panneaux à Chamouilley (52)

L'usine française d'Homatherm a officiellement été inaugurée en octobre à Chamouilley. Elle produit des panneaux isolants en fibres de bois dont la demande ne cesse de progresser dans le secteur de la construction. Rappelons que l'usine occupe l'ancien site d'Isoroy, spécialisé, à son origine, dans la fabrication du célèbre « Isorel ».

Nouveau site internet du CRPF Champagne-Ardenne

Nous sommes heureux de vous informer de l'ouverture du nouveau site internet du CRPF Champagne-Ardenne. Vous trouverez désormais tous les renseignements de notre établissement et la documentation que nous vous proposons en vous connectant sur ce lien : http://www.cnpf.fr/champagneardenne/

Bulletin de liaison des organismes de la forêt privée de la région Champagne-Ardenne

CRPF

MRFB - Complexe Agricole du Mt Bernard - Route de Suippes
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 65 18 25
03 26 65 47 30
champagneardenne@crpf.fr

Sylvinfo est réalisé par le Centre Régional de la Propriété Forestière de Champagne-Ardenne, par l'Union de la Forêt Privée de Champagne-Ardenne et par les Syndicats des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs Départementaux.

Crédits photos et illustrations : CRPF de Champagne-Ardenne, Syndicats départementaux

Directeur de la publication : Patrice BONHOMME

Directeur de la rédaction : Claude BARBIER

Impression : Imprimerie Le Réveil de la Marne à Épernay (51).

IMPRIMERIE LE RÉVEIL DE LA MARNE